

# SAISON 2023

## NAGE AVEC PALMES

### RÈGLES DE SÉLECTION ÉQUIPE DE FRANCE

Règles validées par le Comité Directeur National en date du 02/12/2022

## CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIOR EAU LIBRE

**X (X)**

**Du X au X septembre 2023**

## A - OBJECTIFS

**A1** – Les objectifs de l’olympiade :

- ✓ Alimenter la « Relève » :
  - o Attirer les jeunes nageurs piscine et former ces derniers aux spécificités de la pratique en eau libre
  - o Développer la culture de l’endurance

**A2** – Les objectifs sportifs au championnat du Monde :

- ✓ Engager des sportifs capables d’être finaliste en individuel
- ✓ Engager des relais capables d’être classés dans le « top 3 »
- ✓ Prendre des repères sur le meilleur niveau international (conjoint au championnat du Monde Sénior)

**A3** – L’ambition au championnat du Monde 2023 :

- ✓ Se classer dans le « top 4 » au rang des médailles (dans les 3 au rang des finales)

## B – MODALITÉS DE SÉLECTION

**B1** – Seuls les sportifs à jour de leur licence FFESSM, de leur passport valide au moins 6 mois après la date du championnat de référence visé, de leur assurance, de leurs factures dues à la FFESSM, de leur suivi médical réglementaire et qui ont renseigné exhaustivement leur fiche sur PSQS pour les sportifs listés ou d’un certificat médical signé d’un médecin du sport pour les sportifs non listés et en capacité de concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur, pourront prétendre être sélectionnés.

**B2** - Un sportif sélectionné en équipe de France s’engage à respecter la convention en équipe de France (valable 1 an à compter de sa date de signature) et notamment à participer au programme d’action mis en place à l’issue des sélections. Ladite convention doit être signée et retournée au siège fédéral dans les délais impartis par le DTN.

**B3** – La fourchette d’âge pour participer aux compétitions officielles CMAS Junior est de 14/17 ans révolus.

### COMPÉTITIONS SÉLECTIVES

**B4** – La sélection sera établie à partir des performances individuelles réalisées lors du championnat de France Eau Libre de la saison 2023.

### CONDITIONS À SATISFAIRE POUR PARTICIPER A LA COMPÉTITION DE SÉLECTION

**B5** - Avoir réalisé un Temps Junior Eau Libre (TJ EL) à l’occasion d’un **meeting national** ou du **championnat de France Elite Piscine de la saison 2023**. Les Temps Junior Eau Libre (TJ EL) sont précisés au chapitre F du présent règlement.

**B6** – Avoir participé au **championnat de France Elite Piscine** de la saison 2023.

## C – PERFORMANCES A REALISER / EPREUVES INDIVIDUELLES **POUR ÊTRE PROPOSÉ A LA SELECTION**

**C1** – Les sportifs qui auront réalisé les performances suivantes, lors de la compétition de sélection, chez les filles et les garçons, dans une même épreuve individuelle inscrite au programme du championnat du Monde, seront proposés à la sélection en équipe de France Junior (conditions cumulatives) :

- ✓ Avoir gagné une épreuve inscrite au programme du championnat du monde eau libre :
  - o Chez les garçons : au classement scratch (filles et garçons, cadets et juniors) confondus
  - o Chez les filles : au classement scratch (cadets et juniors filles) confondus
- ✓ Répondre aux objectifs de performance précisés au chapitre A du présent règlement

**C2** – La liste des sportifs proposés à la sélection pourra éventuellement être complétée par des sportifs classés 2<sup>ème</sup> d'une épreuve inscrite au programme du championnat du monde eau libre aux conditions cumulatives suivantes :

- ✓ Chez les garçons : être 2ème au classement scratch (filles et garçons, cadets et juniors) confondus
- ✓ Chez les filles : être 2ème au classement scratch (cadets et juniors filles) confondus
- ✓ Répondre aux objectifs de performance précisés au chapitre A du présent règlement
- ✓ Apporter une plus-value pour le collectif France en individuel comme en relai

## D - LISTE NOMINATIVE ET DEFINITIVE DES SÉLECTIONNÉS

**D1** – En référence à l'article 3.2 du règlement commun de sélection des équipes de France, la liste des sportifs proposés à la sélection est établie par un comité de sélection composé :

*Avec voix décisionnelle*

- ✓ Du DTN
- ✓ Du CTN en charge de l'animation nationale et du haut niveau
- ✓ D'un entraîneur national fédéral de la discipline, non juge et partie, identifié par le DTN
- ✓ Du Président de la commission nationale concernée ou son représentant
- ✓ De l'élu chargé de l'animation nationale et du haut niveau au sein du Comité Directeur National

*Avec voix consultative*

- ✓ Du médecin des équipes de France
- ✓ Des entraîneurs nationaux fédéraux en charge d'un Pôle France

Le comité de sélection agit dans la stricte application des présentes règles.

Dans le cas où un membre du comité de sélection serait en position de juge et partie, ce dernier n'aura pas capacité de prendre part aux débats.

**D2** – En fonction des choix stratégiques qui s'imposeront, épreuve par épreuve, pour garantir la bonne cohésion du groupe et le meilleur niveau de performance du collectif en individuel comme en relais, le profil de chaque sportif, ses résultats de la saison en cours et aux derniers championnats internationaux seront pris en compte. Ainsi, des sportifs ayant satisfait les critères de sélection peuvent, sur décision du DTN, ne pas être sélectionnés.

**D3** - La liste définitive des sélectionnés en Équipe de France est établie et ratifiée par le DTN. Elle paraît dans les 72h suivant la réunion du comité de sélection.

**D4** – La sélection d'un sportif pourra être remise en question à l'issue de chaque action de la préparation terminale de l'équipe de France si son comportement, son engagement et son niveau de performance ne sont pas conformes aux objectifs fixés au chapitre A du présent règlement.

## E - ENGAGEMENTS

**E1** – Les sportifs sont pré-engagés dans les épreuves pour lesquelles ils ont satisfait les conditions de sélection.

**E2** - En fonction des choix stratégiques qui s'imposeront lors de la compétition, épreuve par épreuve, les engagements définitifs, en individuel ou par équipe, ainsi que la composition définitive et l'ordre des relais, seront validés par le DTN sur proposition de l'entraîneur national en chef de l'Équipe de France concernée après avis du (des) entraîneur(s) nationaux en second.

**E3** - Tous les sportifs sélectionnés en individuel sont à la disposition du collectif pour intégrer un relai si besoin.

**E4** – Des relais France Junior ne seront constitués que si les performances individuelles lors du championnat du Monde permettent de répondre aux objectifs précisés au chapitre A.

**F – TEMPS SÉLECTION JUNIORS EAU LIBRE**

Compétitions supports : meetings nationaux et championnats de France Elite Piscine 2023

Bassin de 50 mètres – Chronométrage électronique

FILLES	JUNIOR
<b>MONOPALME SURFACE</b>	
200 SF	1.42
400 SF	3.40
800 SF	7.40
1500 SF	14.50
<b>BIPALMES SURFACE</b>	
200 BI	1.57
400 BI	4.10
<b>GARÇONS</b>	<b>JUNIOR</b>
<b>MONOPALME SURFACE</b>	
200 SF	1.33
400 SF	3.25
800 SF	7.15
1500 SF	13.50
<b>BIPALMES SURFACE</b>	
200 BI	1.47
400 BI	3.50